

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière**  
au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
(ICPE)

***Projet de renouvellement de la carrière de calcaires de  
Préfontaines***

***Communes de Préfontaines et Treilles-en-Gâtinais (45)***

**SOMMAIRE GENERAL DU DOSSIER**

**SYNTHESE (au dos)**

Avis de l'Autorité Environnementale et son Mémoire en Réponse

Tome 0 : Note de présentation et Résumés non techniques de l'Etude d'impact et de l'Etude de dangers

Tome 1 : Document Administratif

Tome 2 : Mémoire Technique

Tome 3 : Etude d'Impact

Tome 3 Bis : Annexes de l'Etude d'Impact

Tome 4 : Etude de Dangers

**Décembre 2023**

## LA SYNTHÈSE

ROLAND, Etablissement de la société Eiffage GC Infra Linéaires, exploite actuellement une carrière de calcaire sur les communes de Préfontaines et Treilles-en-Gâtinais (45). Cette carrière d'une superficie totale de 56 ha 62 a 90 ca, dont 40 ha exploitables environ, est initialement autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 15 septembre 2005, puis par l'Arrêté Préfectoral du 3 juin 2020 jusqu'au 15 septembre 2024, pour une production moyenne autorisée de 350 000 t/an (production maximale autorisée à 500 000 t/an).

Depuis 2018, la carrière est autorisée, afin d'optimiser la remise en état, à accueillir 1 050 000 m<sup>3</sup> de matériaux inertes de type « K3+ » extérieurs pour le remblaiement de la fosse d'extraction. Ce volume permet à la zone remblayée de retrouver la topographie du terrain naturel et sa vocation agricole en 2024.

Les apports de matériaux inertes extérieurs sont limités à 240 000 m<sup>3</sup>/an.

Depuis 2019, ROLAND valorise les stériles de découverte et d'extraction de la carrière en les stockant temporairement sur le site.

Suite à un retard dans le phasage d'exploitation, ROLAND souhaite renouveler son autorisation en actualisant le phasage d'exploitation et de remise en état en conséquence.

Le rythme d'extraction moyen projeté est de 320 000 t/an, avec au maximum 500 000 t/an.

Les apports de matériaux inertes extérieurs moyens projetés, matériaux « K3+ » inclus, sont de 184 200 m<sup>3</sup>/an, avec au maximum 240 000 m<sup>3</sup>/an.

ROLAND n'apportera aucune modification aux points essentiels suivants :

- La surface autorisée,
- Les rythmes maximaux d'extraction et d'accueil d'inertes extérieurs.

Ce dossier de demande d'Autorisation Environnementale sollicite un renouvellement d'autorisation sur l'ensemble de la carrière actuelle, soit 56 ha 62 a 90 ca et en profondeur de 10 m pour l'exploitation de carrière au titre de la rubrique 2510-1 du volet ICPE, incluant l'apport de matériaux inertes extérieurs pour le réaménagement de la carrière.